



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Secrétariat général

Affaire suivie par :
Jean-François Lévêque
Secrétaire général
Tél : 05 87 01 20 23
Mél : ce.secretaire.general.ia19@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex

Tulle, le 12 décembre 2023

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : stage de formation musicale.

PJ : descriptif du stage et formulaire de candidature.

Dans le cadre de son partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, l'académie musicale de Villecroze organise un stage résidentiel de cinq jours dans ses locaux situés dans le Var du 15 au 19 avril 2024 (en période de vacances scolaires pour les zones A et C), ayant pour objet les œuvres du compositeur Julien Joubert.

Cette offre de formation, d'une qualité remarquable, s'inscrit pleinement dans le cadre du développement du chant choral à l'école.

L'intégralité des frais de ce stage de formation (y compris le transport, l'hébergement et la restauration) est prise en charge par l'académie musicale de Villecroze.

Les personnels intéressés peuvent adresser leur candidature à l'aide du formulaire ci-joint, après accord de l'inspecteur de l'éducation nationale, **avant le 19 janvier 2024**, par courriel à chantchoral@academie-villecroze.com.

Le nom des personnes retenues sera communiqué à la DSDEN qui établira un ordre de mission sans frais.

Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation,
le secrétaire général,

Jean-François LÉVÊQUE